



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 97604

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés rencontrées par certains maîtres d'apprentissage lorsqu'il y a non-respect du contrat de travail jusqu'au terme de celui-ci. L'employeur se trouve parfois confronté à des difficultés d'absentéisme, de perte de motivation, voire d'abandon du travail avant examen de la part de l'apprenti tandis que la rémunération pendant les jours d'examen reste néanmoins à sa charge. Par ailleurs, dans certains secteurs, une note relative au comportement en entreprise durant les années d'apprentissage est attribuée par l'employeur et compte pour l'examen final. Compte tenu du temps consacré à la formation du jeune, il apparaît important qu'elle soit généralisée aux autres domaines d'activité afin de permettre de revaloriser le rôle de l'employeur. L'enjeu est important puisqu'il s'agit de l'avenir professionnel des jeunes. Il exige en conséquence un équilibre entre les droits et obligations des deux parties. Dans la perspective de comportements respectueux de la part des apprentis et pour encourager les employeurs à renouveler une opération d'apprentissage, il lui demande de bien vouloir reconsidérer le rôle de ces derniers.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97604

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6536

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)